

« Créer son entreprise de A à Z »

Public :

Demandeurs d'emploi, Salariés en reconversion professionnelle, Porteurs de projets

Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire

Durée de formation :

24 heures
4 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06 96 21 26 48 ou par email : contact@aucoeurdelagestion.com

Objectifs :

Valider les grandes étapes de la création d'entreprise : structurer son projet, préciser son offre, choisir son statut juridique, rédiger son Business Plan et réaliser les démarches d'immatriculation

Moyen et modalité :

Distanciel

Alternance de théorie et de cas pratique

À l'issue de la période de formation le stagiaire se verra remettre son relevé de connexion certifié par le centre de formation pour contre-signature.

Moyens Techniques :

Session de formation en visioconférence

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaire

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à AU COEUR DE LA GESTION sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Marie-Alice KICHENIN

05 96 71 11 04

rhfmartinique@agefma.fr

MDPH

MDPH 972 1, rue Eugène Eucharis Espace Pythagore 97200 Fort de France

05 96 70 09 95

contact@mdph972.fr

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH de Guadeloupe

14 Rue Peynier 97100 Basse-Terre

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Le Prix :

1560 €

Contact :

Christelle BRIVAL
contact@aucoeurdelagestion.com
06 96 21 26 48

QUELQUES CHIFFRES 2023 :

Promotions 2023	Taux de satisfaction : 100%	Taux d'admis : 100%	Nombre de stagiaire : 1	Taux de réussite : 100%
--------------------	---------------------------------------	-------------------------------	----------------------------	----------------------------

« Créer son entreprise de A à Z »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

MODULE 1 : Introduction

Chapitre 1 : Comprendre l'importance du Business Plan

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : Etre capable de valider son projet de création d'entreprise

Chapitre 1 : Analyser le secteur d'activité

Chapitre 2 : Comprendre le marché visé et ses opportunités

Chapitre 3 : Etre capable de présenter un projet professionnel cohérent avec la réalité du marché

Chapitre 4 : Vérifier l'adéquation entre vous et votre projet

...

Évaluation Module 2

MODULE 3 : Etre capable de mener une étude de marché

Chapitre 1 : Rédiger un questionnaire d'étude de marché

Chapitre 2 : Proposer un produit ou un service au juste prix en tenant compte de la demande

Chapitre 3 : Présenter l'équipe de travail, ses compétences et savoir-faire

...

Évaluation Module 3

MODULE 4 : Etre capable de chiffrer son projet

Chapitre 1 : Chiffrer son besoin de démarrage

Chapitre 2 : Construire son plan de financement initial

...

Évaluation Module 4

MODULE 5 : Etre capable de choisir la forme juridique adaptée à son projet de création

Chapitre 1 : Connaitre les différents statuts juridiques
Chapitre 2 : Choisir son statut juridique

...

Évaluation Module 5

MODULE 6 : Etre capable de monter un dossier d'aide et de financement

Chapitre 1 : Connaitre les différents organismes de financements
Chapitre 2 : Etre capable de compléter son dossier de demande de financement
Chapitre 3 : Etre capable de présenter son dossier en commission

...

Évaluation Module 6

MODULE 7 : Etre capable de constituer dossier d'immatriculation

Chapitre 1 : S'immatriculer et démarrer son activité

...

Évaluation Module 7

Christelle BRIVAL

39 Ans
Quartier Bellay Voie Paulina
97228 SAINTE-LUCE
Tél : 0696 21 26 48
E-mail : christelle.brival@orange.fr

CONSULTANTE / FORMATRICE

GESTION / MANAGEMENT

Management	Comptabilité et fiscalité
Gestion financière	Management de projets
Stratégie d'entreprise	Communication - Leadership

FORMATIONS

2002-2003

Lamentin

Baccalauréat littéraire

Lycée ACAJOU

2003-2005

Fort-de-France

BTS Vente et production Touristique

Lycée Bellevue

2011-2012

Sainte-Luce

Diplôme d'université Capacité en Gestion des Entreprises

Université de Caen (formation en E-Learning)

2012-2014

Fort-de-France

Master 2 Sciences de Gestion

EGC Martinique

2017-2018

Sainte-Luce

Certificat Gestionnaire de Paie

Ecole COMPTALIA (formation en E-Learning)

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Depuis mars 2019

Sainte-Luce

Au Cœur de la Gestion, Cabinet Conseil

Consultante, Gérante

Accompagnement et conseil aux entreprises (création, suivi d'activité et gestion sociale)

Sep.-déc 2018

Marin

Cabinet COMLAN, Cabinet comptable

Assistante pôle social

Régularité sociale, dossiers de formation, élaboration bulletin de paie

Oct.2014-Avr.2017

Sainte-Luce

Pierre & Vacances Martinique, Village vacance

Gouvernante, Manager d'équipe

En charge d'une équipe de femmes de chambre, de la propreté des chambres et des parties communes du site, de la gestion des stocks et approvisionnements, gestion RH (planning, CP, évaluations annuelles, formation...)

2008-2014

Sainte-Luce

Pierre & Vacances Martinique, Village Vacance

Réceptionniste

Réservations, gestion arrivées/départs, gestion des litiges

Déc.2005-Aout 2006

FdF /Paris

Air Caraïbes Transatlantique, Compagnie aérienne

Personnel Navigant Commercial

Sécurité à bord des passagers et ventes commerciales

LANGUE

Anglais :



Document actualisé le 08/12/2023

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de AU COEUR DE LA GESTION en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, AU COEUR DE LA GESTION a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de AU COEUR DE LA GESTION, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « AU COEUR DE LA GESTION » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « AU COEUR DE LA GESTION » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « AU COEUR DE LA GESTION », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « AU COEUR DE LA GESTION ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « AU COEUR DE LA GESTION » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « AU COEUR DE LA GESTION » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « AU COEUR DE LA GESTION », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « AU COEUR DE LA GESTION » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « AU COEUR DE LA GESTION » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

Document actualisé le 08/12/2023

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « AU COEUR DE LA GESTION » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « AU COEUR DE LA GESTION ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« AU COEUR DE LA GESTION », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « AU COEUR DE LA GESTION » au Client. « AU COEUR DE LA GESTION » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « AU COEUR DE LA GESTION » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « AU COEUR DE LA GESTION » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Document actualisé le 08/12/2023

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « AU COEUR DE LA GESTION »

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « AU COEUR DE LA GESTION » ou par voie électronique à : « AU COEUR DE LA GESTION ». En particulier, « AU COEUR DE LA GESTION » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « AU COEUR DE LA GESTION » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de FORT-DE-FRANCE sera seul compétent pour régler le litige.